

**Réunion du Mardi 11 avril 2017
2017/005**

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

:.....:

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 6 Votants : 7

Date de convocation et d'affichage : 30 Mars 2017

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Christian GICQUEL,

Etaient absents : Amans GAUSSEL, Jérôme THOMAS, Kerry WALLACE, Marina DEROUILLAC

Pouvoir remis par : Marina DEROUILLAC à Hélène DANIEL

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-01 **Objet : TAUX IMPOSITIONS ANNEE 2016**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

La C.L.E.C.T. réunie le 30 mars 2017 a adopté les modalités de mise en œuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération.

Cet accord fiscal repose sur :

- L'adoption d'une politique d'abattements communautaire par Dinan Agglomération ;
- La suppression des ajustements de quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales ;
- L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

Il propose afin de réduire l'incidence fiscale sur les personnes seules propriétaire, de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation :	17.50%
Taxe Foncier Bâti :	15.64%
Taxe Foncière Non Bâtie :	76.02 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2017
 - **Taxe Habitation** **17.50%**
 - **Taxe Foncière bâtie** **15.64%**
 - **Taxe foncière non bâtie** **76.02%**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-02 **Objet : Dinan Agglomération – accord fiscal de fusion – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du montant des allocations de compensation « neutralisation » pour 2017**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 30 mars 2017 a adopté les modalités de mise en œuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération.

Cet accord fiscal repose sur :

- L'adoption d'une politique d'abattements communautaire par Dinan Agglomération ;

Réunion du Mardi 11 avril 2017
2017/005

- La suppression des ajustements de quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales ;
- L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Dinan Communauté, du Pays de Caulnes, de Plancoët-Plélan et de l'extension aux communes de Plouër-sur-Rance, Pleslin-Trigavou, Langrolay-sur-Rance, Plévenon, Fréhel, Plébouille, Ruca, Matignon, Saint-Cast- Le- Guildo, Saint Potan, Broons, Mégrit, Yvignac-la-Tour ;

Vu le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- Le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits ;
- Le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de Languédias à 5 374 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité adopte :

- ✓ **Le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits ;**
- ✓ **Le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de Languédias à 5 374 €.**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-03 **Objet : Redynamisation du centre bourg**

Fonds de Concours Dinan Agglomération

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il signale que dans le cadre des Fonds de Concours versés aux communes par Dinan Agglomération ce projet pourrait être subventionné.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Emet un avis favorable pour déposer une demande de Fonds de Concours auprès de Dinan Agglomération.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Réunion du Mardi 11 avril 2017
2017/005

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-04 **Objet : Logement Communal situé au 1 le Presbytère**
Loyers impayés* Demande remboursement frais

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du mercredi 12 octobre 2017 et celle du 29 mars 2017.

Il rappelle que la commune a versé à la Société Civile Professionnelle Bretagne Huissiers de Dinan, en charge du déroulé de la procédure une provision de 300€.

Il signale qu'il a reçu le décompte définitif des frais qui s'élève à 201.08€ et un chèque de 98.92€ en remboursement du trop versé.

Le montant réclamé aux locataires sera donc de 201.08€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté de demander le remboursement des frais versés par la commune à l'huissier.
- ✓ Un titre de recettes au compte 6227 d'un montant de 201.08€ sera émis par la commune.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-05 **Objet : Travaux accessibilité de la mairie**

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi des travaux d'accessibilité qui rappelle les différentes dispositions prises.

Il présente le devis concernant la mise en conformité des WC de la mairie qui s'élève à 711€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne :

- ✓ son accord :
 - pour confier à M. Didier DEBROISE (artisan intervenant régulièrement sur la commune), les travaux pour un montant HT de 711€.
 - d'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 194 « Accessibilité » compte 2313.
- ✓ Pouvoir à M. le Maire pour signer tous le devis et tous autres documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-06 **Objet : Accessibilité des ERP et IOP**

Monsieur le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il précise

- qu'avant d'effectuer les travaux, il est nécessaire de déposer pour chaque ERP une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.
- Que les dossiers : Ecole – Mairie – Eglise sont en cours d'élaboration.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à M. le Maire pour :
 - signer toutes les demandes d'urbanisme, et tous les autres documents nécessaires pour mener à bien les dossiers d'accessibilité des ERP et IOP

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-07 **Objet : Redynamisation du centre bourg**
Liaison douce

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il propose de réaliser dès à présent le sentier de liaison douce partant du presbytère vers l'espace intergénérationnel.

Il fait part du cout de l'opération qui s'élève à 3 215€ HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne :

- son accord pour :
 - ✓ Réaliser le sentier de liaison douce (presbytère-espace intergénérationnel).

Réunion du Mardi 11 avril 2017
2017/005

- ✓ Confier ses travaux à la SARL CLEMENT Philippe et Frédéric de Mégrit conformément au devis n° 2782 pour un montant HT de 3 215€.
- ✓ D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg : Aménagement place de l'église » compte 2315.
- Pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et tous autres documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Questions diverses

Rénovation du Petit Presbytère

M. le Maire signale que les travaux commenceront le mercredi 18 avril 2017.

Dinan Agglomération – Complétude des commissions thématiques par les conseillers municipaux.

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 31 mars 2017 et propose à ceux que cela intéresse de s'inscrire avant le 14 avril 2017.

Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe souhaite intégrer la commission « Tourisme ».

Matinée d'information Qualité de l'Eau et visite de l'usine du SMAP à Pléven

M. le Maire rappelle que le SMAP organise le jeudi 11 mai une matinée d'information et la visite de l'usine de Pléven, à l'attention des élus et des agents communaux (chaque conseiller a été destinataire du courrier).

Les conseillers intéressés doivent le faire savoir au plus vite.

Ateliers Artistes de Plessix Balisson

M. Le Maire rappelle aux élus que le samedi 22 avril 2017, entre 10 h et 12 h, une visite des ateliers d'artistes de Plessix Balisson est organisée.

Cette construction avec une ossature bois, isolée en botte de paille et avec un enduit terre a été réalisée en privilégiant les matériaux locaux.

Il invite ceux qui le souhaitent à participer à cette matinée d'échange.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse n'est abordée,
la séance est levée à 21h

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-01 **Objet : TAUX IMPOSITIONS ANNEE 2016**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-02 **Objet : Dinan Agglomération – accord fiscal de fusion – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du montant des allocations de compensation « neutralisation » pour 2017**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-03 **Objet : Redynamisation du centre bourg**

Fonds de Concours Dinan Agglomération

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-04 **Objet : Logement Communal situé au 1 le Presbytère**

Loyers impayés* Demande remboursement frais

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-05 **Objet : Travaux accessibilité de la mairie**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-06 **Objet : Accessibilité des ERP et IOP**

Séance du 11 Avril 2017 n° 2017-05-07 **Objet : Redynamisation du centre bourg**

Liaison douce

Questions diverses

Rénovation du Petit Presbytère* Dinan Agglomération – Complétude des commissions thématiques par les conseillers municipaux.* Matinée d'information Qualité de l'Eau et visite de l'usine du SMAP à Pléven* Ateliers Artistes de Plessix Balisson

**Réunion du Mardi 11 avril 2017
2017/005**

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			